

Comptes rendus des ateliers de spécialité

IUT d'Aix-en-Provence, 04 juin 2004

Atelier des Départements secondaires 5 (Info, STID)¹

Participants : Mourad Boughedaoui, Thérèse Brouat, Cécile Chagnon, Sylvia Canonne, Nadine Aboueya, Chantal Escudié, Carol Fynn, Marie-Laurence Hollet, Danielle Joulia, Marie-Christine Litt-Briet, Anne-Isabelle Llanta, Pierre Oudart, Jean-Marie Pouchain, Keith Randall, Cathie-Anne Schneider-Messi, Freddie Serant, Lesley Stephan, Michèle Verdier.

Ordre du jour : 1) Licences Professionnelles ; 2) Le nouveau PPN ; 3) Les nouvelles technologies ; 4) Réunions de spécialités nationales en informatique et STID.²

1. Licences Professionnelles et contenu de leurs programmes en langues

Un tour de table révèle une grande diversité de situations d'un IUT à l'autre, le volume horaire global se situant entre 20 et 30 heures/année sauf à Amiens : 36h (contact : K. Randall). Deux formules existent actuellement :

20 à 30 heures de cours « en continu » pour la plupart des IUT concernés (Grenoble 2, Lyon 1, etc.) ;

cours de langues en alternance, tous les 15 jours à partir de septembre, par ex., IUT de Strasbourg (contact : C.-A. Schneider-Messi).

Suite à un tour de table dynamique, plusieurs collègues expliquent les types d'exercices d'entraînement proposés aux étudiants afin de faciliter leur insertion professionnelle :

écrit : résumés et synthèses de documents professionnels (papier ou électronique), préparation au T.O.E.I.C. (coût : 85€ environ en partie pris en charge par les IUT) ;

oral : présentation de stage, d'entreprise, de service, etc., en langue étrangère (contacts : F. Seran, C.-A. Schneider-Messi, M. Boughedaoui.) Il est à noter que 30% des étudiants de LP poursuivent des études en école d'ingénieurs.

¹ Informatique, Statistiques et traitement des données.

² Le point 3 n'a été mentionné que rapidement, faute de temps pour en débattre.

2. Application du nouveau PPN et point sur la semestrialisation

a) Le nouveau PPN

C. Chagnon (IUT de Nice, organisatrice du présent atelier) rappelle que, suite aux propositions de la CCN (Commission Consultative Nationale) réunie le 28.01.04 et à la réunion de l'ACDI (Assemblée des Chefs de Départements Informatique) du 05.02.04, le nouveau PPN se présentera comme suit :

un « coeur de compétences » représentant 80% du PPN actuel (soit 1440 h) ;

un « parcours individualisé » représentant 20% du PPN actuel (soit 360 h).

Ce dernier reprend, pour partie, les options actuelles souvent dépendantes des situations universitaires et socio-économiques locales. Cette nouvelle répartition doit offrir aux étudiants 3 parcours possibles :

- 1) études longues de type LMD ;
- 2) licence professionnelle : la CPN doit encore en affiner le contenu avant d'en arrêter une version « définitive » d'ici à septembre 2005 ;
- 3) insertion professionnelle : la CPN doit se prononcer à ce sujet dans 3 ou 4 ans.

Plusieurs collègues font remarquer que, quel que soit le découpage final adopté, certains problèmes de fond risquent de subsister, parmi lesquels :

comment réduire la disparité de la notation d'un IUT à l'autre et donc harmoniser les décisions des jurys délivrant un diplôme réputé national ?

comment prévenir et éviter les pertes d'heures de langues dans certains départements peu soucieux de l'enseignement des langues ?

comment généraliser l'enseignement de spécialité informatique en langue étrangère, comme c'est le cas à Grenoble 2 lors de la « semaine anglaise » animée par M.-L. Hollett, alors que peu d'étudiants sont enclins à étudier des documents techniques en langue étrangère en dehors des cours de langue ? Il semble que la motivation des enseignants soit le « moteur » essentiel.

b) La semestrialisation dans les différentes régions

La semestrialisation est mise en place dans quelques IUT, 2 collègues témoignant de leur pratique et des problèmes rencontrés :

F. Seran : à Lyon 1, un jury se réunit vers le 20 janvier ; les étudiants sont soit autorisés à poursuivre leur cursus, soit invités à intégrer le groupe des « décalés » qui se présenteront au DUT en février de l'année suivante, soit contraints de « redoubler », ce qui, en principe, n'est pas autorisé ;

C. Escudie : dans le département MP de Paris Sud 2-Orsay, les étudiants ayant échoué en 2^e année ne sont pas autorisés à effectuer un second stage l'année suivante.

4. Réunion de spécialités informatique et STID au plan national

Une réunion a été planifiée lors de la dernière réunion de l'ACDI du 05.02.04. Elle se tiendra les vendredi 3 et samedi 4 décembre 04 à l'IUT INFO de Strasbourg et sera animée par C.-A. Schneider-Messi. A l'ordre du jour : 1) refonte du PPN en informatique ; 2) contenu des LP à venir ; 3) bilan et perspectives concernant la semestrialisation.

Jean-Marie Pouchain

IUT de Dijon